



Lettre d'information AIMEylan n°2

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre

Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette deuxième édition de la lettre des élus d'AIMEylan rend compte du conseil municipal du 23 juin 2014.

Comptes administratifs

L'approbation des comptes administratifs 2013 constituait le premier point à l'ordre du jour. Sur le fond, l'année 2013 n'a pas permis de redresser la situation financière de la commune. La dette n'a pas baissé (elle reste à 25,3 M€) alors que la commune a perçu des recettes exceptionnelles et a réduit ses investissements. La commune a ainsi perçu 815 000 euros de loyer de la Société Publique Locale d'aménagement (SPLA) pour la mise à disposition du « Tarmac », propriété communale, pour une pépinière d'entreprises sur Inovalée. La commune de Meylan est plus endettée que la moyenne des Villes de même strate (La dette par habitant est de 1 400 euros à Meylan, soit 40% de plus que dans les villes de même strate). Enfin, il apparaît dans le budget annexe Inovalée une cession de 880 000€ pour un terrain sur le chemin de Malacher (opération Malacher sud). Or ce montant n'apparaît pas dans le compte administratif de la commune !

Règlement intérieur

Ce conseil municipal a été marqué par le vote « à l'arrachée » du règlement intérieur. Contrairement aux précédents mandats où ce document avait fait l'objet de réunions de travail, le règlement intérieur n'a pu faire l'objet d'aucun débat sérieux avec les élus de l'opposition. Ainsi, un groupe d'opposition ne peut se constituer que s'il est composé de quatre élu(e)s au minimum. Une dérogation sera autorisée pour Michel Bernard ! Et il est écrit dans le document que chaque groupe ne pourra poser qu'une seule question écrite en fin de conseil.

L'ensemble des élus d'opposition a bien évidemment voté contre ce règlement intérieur qui limite considérablement le droit de parole de l'opposition.

Tarification des services communaux

Jean-Claude Peyrin a ensuite fait voter une réforme de la tarification des services communaux. Cette réforme est l'illustration d'un projet politique très clair : un positionnement de l'exécutif affirmé à droite avec un doublement du prix de la cantine pour le plus bas tarif et le refus que les plus favorisés paient un peu plus. Cela relève plus de postures idéologiques que de souci de bonne gestion.

Subventions exceptionnelles

Le vote de nombreuses subventions exceptionnelles a une nouvelle fois traduit une politique de clientélisme et l'absence de critères clairs. Ainsi, nous sommes intervenus sur des demandes de subvention concernant Inovalée pour demander que le conseil municipal vote une fois par an une subvention à l'association Inovalée, sur la base d'une convention définissant les objectifs de cette association, dont l'animation de réseaux d'entreprises, l'adhésion à des structures professionnelles. Le conseil d'administration d'Inovalée serait bien mieux à même de faire des choix sur ces sujets que le conseil municipal qui est amené à voter à chaque conseil une ou deux subventions sans aucune visibilité.

Révision du PLU

Le conseil a également adopté la procédure de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Révision

destinée à « toiler » le PLU existant (corrections, précisions...) et à le mettre en cohérence avec la loi ALUR (loi Dufflot). Nous sommes intervenus pour rappeler que la loi Dufflot fait passer l'objectif de logements sociaux de 20% à 25%, et donc qu'il serait nécessaire de réviser les règles concernant le nombre de logements sociaux du PLU de Meylan, si l'on veut un jour atteindre les objectifs de la loi républicaine.

En réponse à cette interpellation posée et argumentée, l'exécutif a sorti une véritable diatribe sur les logements sociaux « *Mme Dufflot doit revoir sa copie* », en mélangeant logement sociaux et aide à l'accession à la propriété et en oubliant que certains logements sociaux construits sous le « règne » de Mme Tardy ont un statut « précaire » car n'ayant ce statut que 15 ans (ZAC des sources). Pour information, cette enquête se déroulera au cours du mois de septembre.

Question sur la ligne Chrono

En réponse à une question d'un élu d'AIMEylan sur la Chrono, JC Peyrin a expliqué que si les aménagements financés par le SMTC n'avaient pas été réalisés depuis plus de deux ans... c'était la faute du SMTC. Aucune réponse sur le fait qu'un plan montre que le possible futur site propre pour ce bus avenue du Granier pourrait se transformer en parking. Et enfin, l'adjoint au maire s'est engagé à ce que le prolongement vers Montbonnot ne se fasse pas au détriment des habitants de Charlaix-Maupertuis. Un discours à géométrie variable puisque le même jour dans une réunion à Inovalée il laissait la porte ouverte à une suppression « provisoire » du terminus actuel de Maupertuis !

Question sur les rythmes scolaires

Un autre élu d'AIMEylan a posé une question sur les rythmes scolaires. En effet, l'organisation des rythmes scolaires décidée après plusieurs semaines de concertation menée en 2013 a été écartée par la Mairie au profit d'un projet monté rapidement et sans rapport avec les objectifs fondamentaux de la réforme. Mme Allemand a répondu que la proposition de la mairie de Meylan venait d'être acceptée par la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) et ne s'est pas exprimée sur son intérêt quant au rythme et à la réussite éducative des enfants.

Vœu de la majorité pour repousser le passage en Métropole

Enfin, à différentes reprises, nous avons eu le droit à de nouvelles attaques contre la Métro. Mme Tardy n'accepte pas d'être dans l'opposition et de ne pas pouvoir siéger dans l'exécutif. Attitude à comparer avec la manière dont elle traite l'opposition dans son propre conseil municipal. La majorité a donc voté un vœu demandant à la Métro de repousser la date de passage en statut de Métropole prévu par la loi au 1er janvier prochain !

Ce combat s'est continué au conseil métropolitain du vendredi 4 juillet où la délibération cadre pour le passage à la métropole a été adoptée après 4h de débat et d'interruption de séances. En effet, 11 agglomérations en France, dont Grenoble, vont se transformer en métropole au 1^{er} janvier prochain. Ce nouveau statut devrait permettre de mieux coordonner certaines politiques et services sur l'ensemble du territoire des 49 communes qui forment la Métro. Certaines compétences comme l'économie, le logement, l'eau, les réseaux, les transports et la voirie seront dorénavant pilotées par la Métro.

Prochain conseil municipal : le lundi 15 septembre à 17h30

Prochain conseil métropolitain : le vendredi 19 septembre à 14h30